




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-462**

**Séance publique du**

**25 novembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1164101-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE AUTOMOBILE - RAPPORT DU  
DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2018**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaele LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction prévention et sécurisation

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 1.2  
Délégation de service public

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ROLANDO

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE AUTOMOBILE - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2018 - Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2012.1422 du 17 septembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le choix de la Société EFFIA STATIONNEMENT pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile de la Ville d'Aix-en-Provence.

La délégation de Service Public par voie d'affermage a pris effet le 1er janvier 2013, et ce, pour une durée de 5 ans.

- L'avenant 2 du transfert au contrat n°12 D 2 désignant la société EGS,
- L'avenant 3 portant prolongation d'un an à la DSP du contrat 12 D 2.

En application des dispositions de l'article L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans l'article 26-1 du contrat de Délégation de Service Public, la Société EFFIA STATIONNEMENT nous a adressé son rapport annuel qui vous est aujourd'hui présenté en annexe.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport annuel de la Société EFFIA STATIONNEMENT.

DL.2019-462 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE AUTOMOBILE - RAPPORT  
DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2018 - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé  
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/11/2019  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## **Exercice 2018**

# **RAPPORT D'ACTIVITE DEFINITIF DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**



## CADRE GENERAL

La société EGS, filiale d'EFFIA Stationnement exploite le service public de fourrière automobile de la Ville d'Aix en Provence dans le cadre d'un contrat de délégation de service autorisé par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2012. Ce contrat était conclu pour une durée de 5 ans. Il a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour expirer le 31 décembre 2017.

Un avenant a été conclu pour une durée d'un an, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et expirant le 31 décembre 2018

Les comptes joints et commentaires concernent l'exercice commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018.

L'activité de l'établissement porte principalement sur la ville d'Aix en Provence, une convention ayant été signée avec la ville de Meyreuil.

# SOMMAIRE

## 1/ Compte-rendu technique & statistique

1/1 - moyens

1/2 - Activité enlèvement de véhicules

## 2/ Rapport social

2/1 - organigramme du délégataire

2/2 - état de l'effectif et masse salariale

2/3 – évolution de l'effectif

2/4 – récapitulatif des actions portant sur l'hygiène et la sécurité

2/5 – Mise à jour du document unique des risques professionnels

2/6 – Etat de la formation professionnelle

## 3/ Rapport financier

## 4/ Rapport sur l'appréciation de la qualité & évolution de services rendus aux usagers

# 1/ COMPTE-RENDU TECHNIQUE & STATISTIQUE

## 1/1 - MOYENS

L'établissement dispose d'un terrain clos de 2 800 m<sup>2</sup> mis à sa disposition par la ville d'Aix en Provence.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les effectifs sur le site s'élevaient à 9 salariés:

- 1 responsable d'exploitation,
- 1 responsable technique,
- 2 personnels d'accueil
- et 5 chauffeurs.

Les chauffeurs sont titulaires des permis de conduire requis et, pour certains, de la capacité de conduite des grues auxiliaires de manutention.

Le gardiennage, les dimanches et jours fériés, est confié à une société extérieure (3 personnes), la comptabilité est tenue au siège de l'entreprise, et la Direction est assurée par un cadre du siège.

L'établissement d'Aix en Provence utilise 7 camions d'enlèvement :

- 1 camion plateau RENAULT Midlum
- 3 NISSAN CABSTAR avec panier,
- 1 RENAULT MASCOTT équipé d'un panier,
- 1 camion ACMAT équipé d'un panier,
- 1 fourgon NISSAN 9M3 pour l'enlèvement des deux roues.

L'ensemble des camions est soumis régulièrement à tous les contrôles obligatoires (passage aux mines, contrôles techniques, contrôles APAVE).

En cas d'opérations particulières, nous renforçons temporairement les moyens sur place par du personnel intérimaire et/ou des renforts en effectif et en matériel de la fourrière de Montpellier. Les moyens permanents en hommes et en matériel permettent d'enlever et de traiter 10 000 véhicules par an.

## 1/2 - ACTIVITE ENLEVEMENT DE VEHICULES

Au cours des 12 mois d'activité, le nombre total de réquisitions reçues et traitées par l'établissement d'Aix en Provence s'est élevé à : **8596**

Nous avons **6297** interventions (soit 323 interventions de moins que sur l'année 2017), réparties de la manière suivante :

- 5708 véhicules ont été effectivement mis en fourrière,
- 589 véhicules ont fait l'objet d'une restitution sur place ou d'une opération préalable.

### Ventilation des véhicules mis en fourrière sur 2018 :

- 229** interventions ont eu lieu sur réquisition de la police nationale
- 1803** interventions ont été effectuées sur réquisition de la police Municipale
- 18** interventions ont eu lieu sur réquisition de la gendarmerie
- 2** interventions ont eu lieu sur réquisition du commissariat aux domaines
- 3940** interventions ont eu lieu sur réquisition des ASVP fourrière
- 232** interventions ont eu lieu sur réquisition d service Médiation
- 73** interventions ont eu lieu sur dans le cadre d'abandon mairie

## **SORTIES DE VEHICULES**

Au cours des 12 mois d'activité :

- 5127** véhicules ont été restitués (dont 19 restitutions gratuites)
- 487 véhicules ont été mis en destruction
- 2 véhicules ont été vendus par les Domaines
- 5 mises en fourrières ont été remboursées suite au classement de l'infraction par l'OMP.
- 93** véhicules étaient présents sur le site de la fourrière au 31/12/2018.
- 15** d'entre eux ont été restitués sur l'exercice 2018,
- 78** restants ont fait l'objet d'une destruction.

## **ANNEXE n°1 : TABLEAU DE SUIVI DES REQUISITIONS PAR MOIS**

	<b>Réquisitions adressées ( toutes autorités confondues )</b>	<b>Déduction des annulations les 10 minutes (art 24.3)</b>	<b>Réquisitions valables au sens du contrat D.S.P</b>
<b>Janvier</b>	<b>814</b>	<b>133</b>	<b>681</b>
<b>Février</b>	<b>715</b>	<b>139</b>	<b>576</b>
<b>Mars</b>	<b>750</b>	<b>135</b>	<b>615</b>
<b>Avril</b>	<b>844</b>	<b>167</b>	<b>677</b>
<b>Mai</b>	<b>768</b>	<b>102</b>	<b>666</b>
<b>Juin</b>	<b>736</b>	<b>150</b>	<b>586</b>
<b>Juillet</b>	<b>584</b>	<b>82</b>	<b>502</b>
<b>Août</b>	<b>663</b>	<b>84</b>	<b>579</b>
<b>Septembre</b>	<b>641</b>	<b>75</b>	<b>566</b>
<b>Octobre</b>	<b>791</b>	<b>103</b>	<b>688</b>
<b>Novembre</b>	<b>729</b>	<b>98</b>	<b>631</b>
<b>Décembre</b>	<b>561</b>	<b>86</b>	<b>475</b>
<b>Total</b>	<b>8596</b>	<b>1354</b>	<b>7242</b>

Pour rappel, nous avons signé un avenant prenant effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 et faisant passer les réquisitions valides que devait nous fournir la ville de 9000 à 7650.

Nous n'avons comptabilisés que 7242 réquisitions valides au sens de la DSP par manque d'appel des services de police.

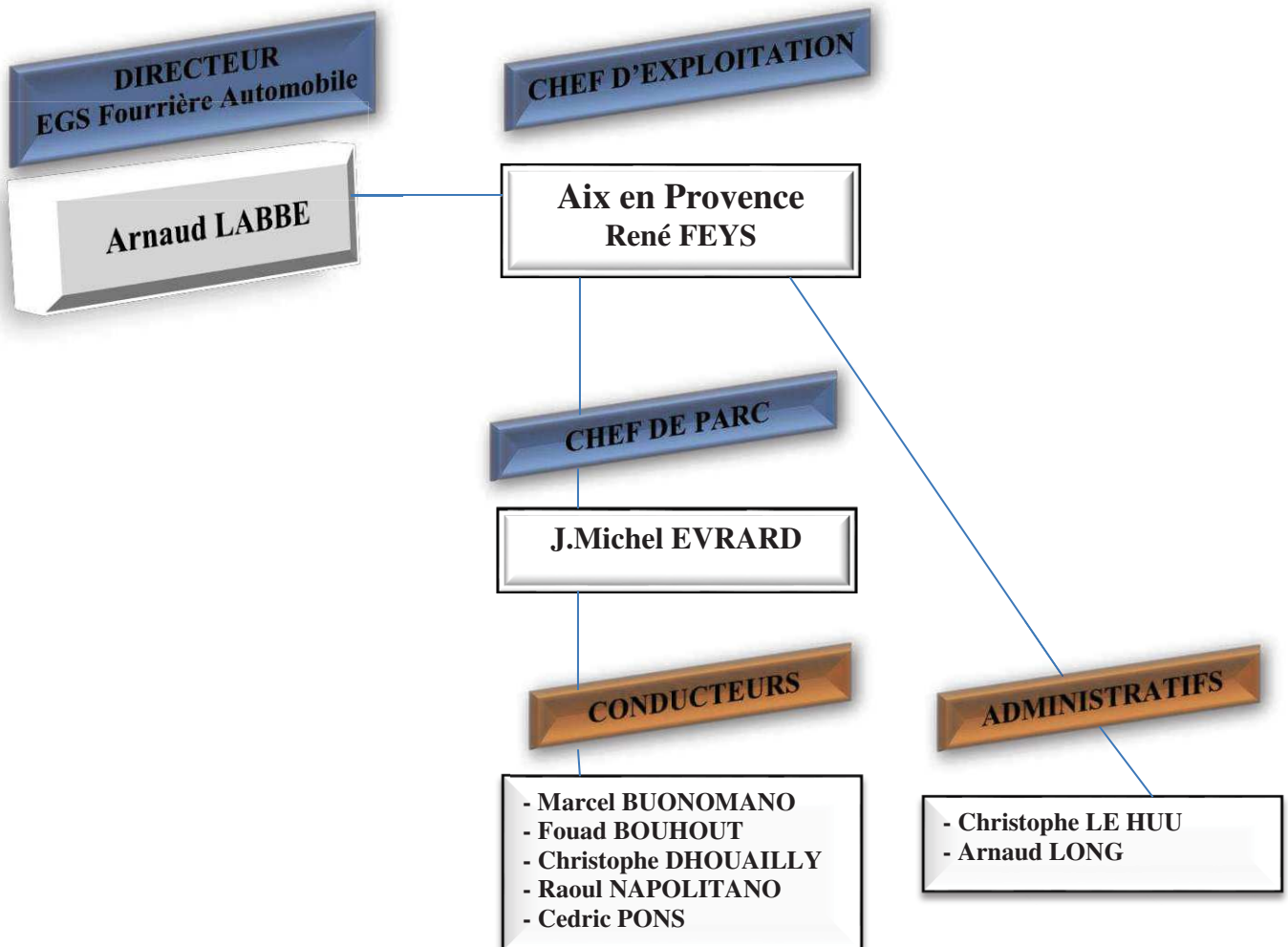
Logol ne nous permet de comptabiliser que les enlèvements. Donc nous ne parlerons que des enlèvements. Si les enlèvements ASVP sont légèrement supérieurs à 2017 (3940 enlèvements en 2017 pour 3759 en 2018) nous avons une baisse des appels non ASVP

Ex : médiation nous passons de 568 enlèvements à 232, PN de 329 à 229... la baisse des enlèvements découle mathématiquement du manque de réquisitions



## 2/ RAPPORT SOCIAL :

### 2/1 - ORGANIGRAMME DU DELEGATAIRE



### 2/2 – ETAT DE L’EFFECTIF ET MASSE SALARIALE

Au 31 décembre 2018, les effectifs d’EFFIA Stationnement sur le site s’élevaient à 9 salariés :

- 1 responsable d’exploitation (cadre),
- 1 responsable technique (agent de maîtrise),
- 2 personnels d’accueil (1 employé),
- 5 chauffeurs (employés).

La masse salariale 2018 est de : 532 250€.

Vous trouverez en **annexe 1** le **procès-verbal de la négociation annuelle obligatoire**.

### 2/3 - EVOLUTION DE L'EFFECTIF

Durant l'année 2018 :

Une agent d'accueil qui a démissionné, plusieurs personnes se sont présentées pour ce poste, au 31 décembre 2018, un chauffeur a demandé à passer au guichet.

Un chauffeur en Accident de travail du mois de juin au mois de décembre inclus, remplacé par du personnel intérimaire.

Un nouveau chauffeur embauché au 01/10 et un second chauffeur embauché au 01/11

Taux d'absentéisme moyen pour l'année 2018 :

<b>FOURRIERE</b>	moyenne annuelle 2018
EGS AIX EN PROVENCE	11,1%

<b>FOURRIERE</b>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
EGS AIX EN PROVENCE	8,3%	22,4%	4,4%	0,0%	0,0%	14,8%	17,9%	18,7%	14,3%	12,5%	11,1%	11,1%

### 2/4 - RECAPITULATIF DES ACTIONS PORTANT SUR L'HYGIENE ET LA SECURITE

/

### 2/5 – MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Tous les ans sont réévalués les risques professionnels spécifiques au personnel des fourrières automobile. Plusieurs réunions préparatoires à la rédaction du document unique ont lieu avec le directeur de l'activité fourrière et un membre du personnel qui change chaque année

Vous trouverez de document complet 2018 en **annexe 3-DUERP**.

### 2/6 – ETAT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Fourrières

Suivi Des Formations du Personnel

**SITE DE FORMATION : AIX EN PROVENCE**

<b>Formation spécifique fourrière</b>		<b>Formation générales</b>	
Formation B2XL pour les chauffeurs légaliste	novembre 2018	Formation Accessibilité PMR pour les agents d'accueil et 3 chauffeurs	mars 2018
Formation chargement plateau	année 2018	Formation Equipier première intervention pour tout le personnel	année 2018
Formation utilisation bras panier	année 2018	Formation sauveteur – secouriste du travail (Monsieur Evrard)	juin 2018
Formation utilisation bras pickup up	année 2018		

### 3/ LE RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018

Vous trouverez, ci-après, le rapport comptable de l'établissement dont la seule activité est la gestion du contrat de fourrière automobile de la ville d'Aix en Provence

Détail du chiffre d'affaire :

<b>Document 5 - Répartition du chiffre d'affaires comptable par nature de produit</b>	
<b>Compte</b>	<b>TOTAL</b>
Enlèvements	560 467
Opération préalable	4 957
<b>S/T Enlèvements</b>	<b>565 423</b>
Gardiennage	69 293
Expertises	17 439
Facturation ville	45 254
Ferrailles	65 400
Judiciaires	3 067
Domaines	1 867
Facturation TP	-1 261
<b>TOTAL</b>	<b>766 481</b>
Variation de Stock	-574
Compensation d'activité	40 000
Déplacement véhicule	
Remboursements et Impayés	-293
<b>TOTAL CA</b>	<b>805 615</b>

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 859 036 € (Détail onglet DOC 1 du rapport comptable joint), dégageant, un résultat d'exploitation de -53 421 €, après comptabilisation d'un résultat exceptionnel de 0 € et versement à la ville d'Aix en Provence d'une redevance de 11 123€.

#### 3/1 – PRESENTATION DES MODALITES DE CALCUL DES AUTRES CHARGES INDIRECTES

Les modalités des charges indirectes sont les suivantes:

- Les frais de structure sont équivalents à 9 % du chiffre d'affaires. Ils correspondent à des missions de gestion technique, administrative, commerciale, informatique et comptable.
- Les primes d'assurance reçues par notre courtier représentent l'ensemble de la flotte automobile de nos fourrières. Elle est donc directement dépendante du nombre de véhicules de remorquage affectés à l'exploitation du service de la fourrière.

### **3/2 – MODE DE CALCUL DES VARIATIONS DE STOCK & PRECISION LES VARIATIONS D'UN EXERCICE A L'AUTRE**

En fin de chaque exercice nous valorisons le stock de véhicules restant sur le parc hors, judiciaire.

A partir des statistiques d'activité, nous estimons le nombre de véhicules restitués et le nombre de véhicules détruits. Nous valorisons le stock avec le tarif de la restitution plus une journée de gardiennage et le prix d'un véhicule selon le dernier cours du VETU connu.

Cette provision est calculée une fois par an. Nous passons la provision de l'année à la même date que l'extourne de la provision pour prendre en compte que la variation.

### **3/3 – TARIFS DE FOURRIERE**

Ces tarifs ont été actualisés pour la dernière fois par l'arrêté de décembre 2018 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière, et approuvés par l'avenant N°6 au contrat de DSP. Nous avons appliqué sur l'année 2018 les tarifs 2017 au vue de la publication tardive de l'arrêté 2018. **Annexe 4 et 5**

## **4/ RAPPORT SUR L'APPRECIATION DE LA QUALITE & EVOLUTION DE SERVICES RENDUS AUX USAGERS**

Plusieurs actions destinées à maintenir ou améliorer la qualité du service rendu ont été menées durant l'année 2018 :

Un contrôle contradictoire de parc a été effectué a été effectué le 02 janvier 2018 en collaboration avec Monsieur Aquoet, chef du service fourrière de la police municipale d'Aix en Provence. (**Annexe 6**)

Un contrôle contradictoire de parc a été effectué a été effectué le 12 novembre 2018 en collaboration avec Monsieur Labbe directeur de l'activité fourrières (**Annexe 7**)

### **REMARQUE :**

Durant l'année 2018, Monsieur Le Morvan agent de la Police Municipale d'Aix en Provence a été détaché, dans un bungalow jouxtant celui des agents d'accueil.

Cet agent reçoit les demandes d'enlèvement des services de la police municipale et nous les retransmet Il contrôle également les pièces afférentes au véhicule en fourrière et nous fait gagner un temps non négligeable quand nous nous retrouvons devant un défaut de carte grise ou de permis de conduire par exemple.

### **POLITQUE QUALITE EGS APPLIQUEE AUX FOURRIERES AUTOMOBILES**

Notre politique qualité appliquée aux fourrières se décline en 4 axes:

1. Sérénité par la protection des véhicules confiés, de nos installations, de nos données Informatiques ;
2. Ecoute du public par la facilitation de solutions permettant de mettre un terme rapide à «l'expérience» fourrière ;
3. Confort du public grâce à un délai d'attente réduit, une information précise et facilement disponible, une tarification claire et conforme à nos engagements ;
4. Responsabilité environnementale par la recherche permanente de solutions écoresponsables (filières VHU agréées, projet de véhicules « propres », d'économies d'énergie).



Annexe 1 : Procès-verbal de la négociation annuelle obligatoire

Annexe 2 : Rapport Commissaire aux comptes et Rapport comptable

## **ANNEXE 1: Procès-verbal de la négociation annuelle obligatoire**

**Procès-verbal de désaccord  
Négociation Annuelle Obligatoire 2018  
UES Effia Stationnement**

**Entre les soussignés,**

L'UES EFFIA STATIONNEMENT représentée par Monsieur Fabrice LEPOUTRE, en sa qualité de Directeur Général,

d'une part,

**Et**

Les organisations syndicales représentatives de l'ensemble des salariés :

- Le syndicat CFDT représenté par Madame Sylvie GARRIDO et par Monsieur Xavier BARAGLIOLI en leur qualité de Déléguée syndicale et Délégué syndical supplémentaire, désignés au niveau de l'UES EFFIA STATIONNEMENT ;
- Le syndicat CFE-CGC représenté par Monsieur Didier BLONDEL-PAROLA en sa qualité de Délégué syndical, désigné au sein de l'UES EFFIA STATIONNEMENT ;
- Le syndicat CGT représenté par Monsieur Norbert MOKOKO en sa qualité de Délégué syndical, désigné au sein de l'UES EFFIA STATIONNEMENT ;
- Le syndicat FO représenté par Monsieur Nicolas LANTZ en sa qualité de Délégué syndical, désigné au sein de l'UES EFFIA STATIONNEMENT ;
- Le syndicat CFTC représenté par Monsieur Jean-Noël FLEURY en sa qualité de Délégué syndical, désigné au sein de l'UES EFFIA STATIONNEMENT.

d'autre part.

**Préambule**

L'année 2017 s'est traduite par une progression du chiffre d'affaires par rapport à 2016 avec un redémarrage de la fréquentation sur le socle (abonnés, horaires, loueurs). Cette performance est due en premier lieu à une solide croissance organique, portée par un contexte économique en nette amélioration (un trafic TGV en croissance, absence d'attentat, absence de mouvement de grève majeurs...) ainsi qu'un contexte politique favorable. Les contrats remportés et les sites ouverts en 2016 et les acquisitions (L20, AlfaPark en Belgique) ont également contribué aux bons résultats du Groupe. Il est également important d'ajouter que la qualité des équipes terrain en matière notamment de conquête commerciale a participé à cette performance.

En second lieu, malgré une remontée après 3 années proches de zéro, l'inflation est restée très faible avec un taux moyen de 1% en 2017.

C  
JMT      XB      JB      NN      L

Dans le cadre de la réunion préparatoire en date du 19 janvier 2018, les partenaires sociaux ont reçu en séance les documents d'informations sociales. Cette première réunion a permis de fixer le calendrier. Ont suivi 4 réunions de négociations en date des 30 janvier, 15 février, 8 et 28 mars 2018.

Malgré les propositions de la Direction au cours des diverses réunions, les différents points de blocage n'ont pas permis d'aboutir à la conclusion d'un accord et ont amené la Direction à prendre la décision d'établir le présent procès-verbal de désaccord.

## **Article 1 – Dernier état des propositions respectives :**

### **1.1 Les organisations syndicales**

Au cours des différentes réunions, les partenaires sociaux ont émis les revendications suivantes :

**Pour la CFE-CGC** (représentée par Monsieur Didier BLONDEL-PAROLA en sa qualité de Délégué syndical, désigné au sein de l'UES EFFIA Stationnement, accompagné de Monsieur Thierry LERAY membre de la délégation syndicale) :

- Augmentation Générale : 2,2%
- 13e mois pour les cadres : en totalité pour les salariés sous le salaire médian et 1350€ bruts pour ceux au-dessus du salaire médian
- TR : 8,5€ par jour avec la répartition employeur maximale
- Extension des jours d'ancienneté aux AM et Cadres
- Mise en place d'une PVO pour les maîtrises qui n'en bénéficient pas
- Passer la PVO des AM à 7% et celle des cadres à 12%

**Pour FO** (représentée par Monsieur Nicolas LANTZ en sa qualité de Délégué syndical, désigné au sein de l'UES EFFIA Stationnement, accompagné de Monsieur Eddy KALONJI KATUALE, membre de la délégation syndicale) :

- Augmentation Générale 3% pour AM + employés
- Augmentation Générale 2% pour Cadres
- Prime continuité de 55€ à 60€
- Ticket restaurant de 8 € à 8,50€ : participation de 60% employeur 40% salarié (TR/RIE/Prime Panier jour)
- PVO : augmentation de 2% après 5 ans d'ancienneté (5 à 7% pour les AM, 10 à 12% pour les cadres)
- 13ème mois : 100% du salaire pour les cadres en 2018

#### Ouverture de négociations:

- Mise en place de fiches de postes correspondant aux responsabilités et charge de travail en 2018
- Réflexion sur la charge de travail de chaque poste

**Pour la CFTC** (représentée par Monsieur Jean-Noël FLEURY en sa qualité de Délégué syndical, désigné au sein de l'UES EFFIA Stationnement, accompagné de Madame Adeline DUSSART et Monsieur Bruno KOCHER, alternativement membres de la délégation syndicale) :

- Augmentation générale 3% avec effet rétroactif au 1er janvier 2018
- 13<sup>ème</sup> mois : complet en 2018
- PVO : 3% EMP, 5% pour les AM sans PVO et 6% pour les autres AM, 11% pour les Cadres
- Prime continuité de 55€ à 60€



- Ticket restaurant de 8 € à 9 €
- Prime panier jours : 5,80€
- Majoration de 20% chaque heure travaillée

Ouverture de négociations :

- Réflexion sur la MEP d'astreinte
- Mise en place du télétravail pour les fonctions non postées (1 jour/sem)
- Classifications (MEP de fiches de postes normalisées, évolution des échelons pour l'ensemble des salariés, tâches effectuées, formation qualifiante dans la CCN)
- QVT : Ouverture d'une négociation suite aux résultats de l'enquête CHSCT
- MEP programme de tutorat organisant l'encadrement d'un nouvel entrant (transmission des compétences)
- Révision de l'accord CET existant : augmentation du nb de jours placés de 10 au lieu de 6

**Pour la CFDT** (représentée par Madame Sylvie GARRIDO et par Monsieur Xavier BARAGLIOLI en leur qualité de Déléguée syndicale et Délégué syndical supplémentaire, désignés au niveau de l'UES EFFIA Stationnement, accompagnés de Messieurs Olivier BAGUET, René FEYS et Jean-Marc BONELLY, alternativement membres de la délégation syndicale) :

- Augmentation générale de 3 % pour toutes les catégories de salariés
- 13ème mois complet pour les cadres
- PVO à 5% étendue sur l'ensemble des maîtrises et à 2,5% pour les employés
- Prime continuité de service de 55 à 60€
- Prime de nettoyage pour la passer de 8 à 10€
- Tickets restaurant à 9€ (Participation au RIE/prime panier jour)
- Mise en place d'une prime de remplacement au-delà de 15 jours consécutifs d'absence du salarié concerné (hors congés)
- Prime de valorisation du SSIAP
- Prise en charge au prorata du nombre de salariés d'un salaire pour recruter un(e) employé(e) pour le CIE
- Prise en charge de la journée de solidarité par EFFIA Stationnement

Ouverture des négociations

- Compte-tenu des résultats de l'expertise des comptes, révision des négociations concernant les accords de participation d'intéressement pour modifier le périmètre et l'étendre à l'activité parking Stationnement/Concessions et non plus sur l'UES EFFIA Stationnement
- La revalorisation du travail du dimanche
- Mise en place du télétravail pour les postes le permettant
- Extension de l'accord sur l'ancienneté pour les maîtrises et les cadres
- Annulation des process induisant de l'astreinte au nom du droit à la déconnexion
- Implication des OS dans la réflexion sur une éventuelle réorganisation

**Pour la CGT** (représentée par Monsieur Norbert MOKOKO en sa qualité de Délégué syndical, désigné au sein de l'UES EFFIA Stationnement, accompagné de Madame Violaine AGRESTI et Monsieur Mourad AMROUCHE, alternativement membre de la délégation syndicale) :

- Augmentation Générale de 4% pour tous les collaborateurs
- Prime continuité de service de 55 à 65€
- Prime de nettoyage pour la passer de 8 à 10€
- Ticket Restaurant à 10 €
- Mise en place des primes suivantes :

\* Une prime de remplacement en cas de délai de prévenance de moins de 3 jours de 20€ : aucun montant indiqué

G  
JMF  
SG  
DB XB NM  
NL

- \* Prime d'assermentation en fonction du CA voirie de la Direction Régionale : aucun montant indiqué
- \* Prime d'équipe variable sur objectif par parc ou secteur : 5% du salaire de base
- \* Prime de week end (samedi et dimanche): 10% / vacation
- \* Prime d'idées apportées à l'entreprise (hors PAC)
- \* Prime de dimanche de 10% par dimanche travaillé

#### Ouverture des négociations

- Intégration d'une partie des bénéficiaires d'Effia Concessions pour le calcul de l'intéressement
- Intégration de toutes les entreprises de l'UES dans le calcul de l'intéressement et de participation.
- Augmentation d'un échelon tous les 5 ans

### **1.2 – La Direction**

Par décision unilatérale, la Direction souhaite appliquer les dernières propositions énoncées ci-dessous :

#### **1.2.1 – Champ d'application**

Les mesures s'appliquent à l'ensemble du personnel de l'UES EFFIA Stationnement présent au sein de celle-ci au 31 décembre 2017. Pour les salariés qui auraient été intégrés dans l'UES au 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite à l'application de l'article L.1224-1 du Code du travail et/ou qui auraient déjà bénéficié d'une promotion et/ou évolutions professionnelles et leur rémunération, les articles 1.2.2 et 1.2.3 ne s'appliquent pas. Cet accord ne s'applique pas non plus aux salariés repris au sein de l'UES EFFIA Stationnement et ayant bénéficié des NAO 2018 dans leur précédente entreprise.

#### **1.2.2 – Augmentation Générale des Employés et des Agents de maîtrise**

Les salariés bénéficient d'une augmentation générale des salaires de base de **1,45%** par rapport aux salaires au 31 décembre 2017, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 hors revalorisation des minima conventionnels.

#### **1.2.3 – Augmentation Individuelle des Cadres**



La Direction poursuit sa politique d'augmentations individualisées des Cadres. Ces augmentations sont validées par la Direction Générale, en étroite concertation avec la Direction des Ressources Humaines, sur proposition de la hiérarchie.

Les salariés éligibles à une augmentation individuelle doivent avoir été recrutés au sein de l'UES au plus tard à la date 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### **1.2.4 – Indemnité de nettoyage des tenues**

La Direction décide d'augmenter le montant de l'indemnité de nettoyage des tenues mise en place par l'accord du 26 avril 2010.

Ce montant passera de 8€ nets à **15€ nets** par mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.


  
 XB  
 AN  
 DB

### 1.2.5- Poursuite de la mise en place progressive d'une prime de 13<sup>ème</sup> mois pour les Cadres

Dans le cadre de la poursuite de la mise en place progressive d'un treizième mois sur plusieurs années pour les Cadres, il est convenu de réévaluer le montant de la prime octroyée en 2017.

Pour rappel, une prime annuelle modulable, dénommée « prime de mise en place 13<sup>ème</sup> mois », est versée depuis 2014, jusqu'à l'atteinte d'un treizième mois complet correspondant au salaire de base des salariés concernés.

La prime 2018 est versée en fonction du niveau médian de la rémunération annuelle hors PVO.

Ainsi :

- Pour une rémunération annuelle inférieure à 42 546€ bruts, la prime sera de **750 €, soit à titre d'information une prime globale 2018 de 2670 € ;**
  - Pour une rémunération annuelle supérieure à 42 546€ bruts, la prime sera de **900 €, soit à titre d'information une prime globale 2018 de 3390 € ;**
- Toutefois, cette prime ne concerne pas les cadres des sites intégrés ou à venir au sens de l'article L.1224-1 du code du travail qui bénéficiaient déjà ou qui bénéficieraient déjà d'une prime portant sur le même objet ou tout mois supplémentaire de salaire.
- Cette mise en place ne concerne pas les cadres dont le contrat de travail prévoit déjà l'intégration du 13<sup>ème</sup> mois dans le salaire mensuel de base.

Cette prime sera versée au mois de novembre.

La prime des années suivantes viendra se rajouter à la prime des années précédentes jusqu'à l'obtention du 13<sup>ème</sup> mois complet.

La prime est accordée au prorata du temps de travail effectif sur l'année civile en cours. Elle est réduite en cas d'absences non payées ou d'absences médicales lorsque leur taux d'indemnisation est différent de 100% (au-delà de 90 jours pour les cadres).

### 1.2.6 - Prime de continuité de services

La Direction a décidé d'augmenter le montant de la prime de continuité de services mise en place par l'accord collectif du 20 septembre 2007.

Elle sera réévaluée de 55 € bruts à **57€ bruts** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

### 1.2.7 - Prime d'obtention du SSIAP et recyclage

La Direction souhaite clarifier les conditions de l'octroi de primes au titre de l'obtention et du recyclage du SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux personnes) applicables à compter du mois du 1<sup>er</sup> avril 2018 (aucun effet rétroactif).

Ainsi, en cas d'obtention du SSIAP, les salariés diplômés exerçant leur activité sur des parkings de plus de 1000 places, et pour lesquels le SSIAP est exigé, se verront attribuer une prime d'un montant de **450 € bruts**. Elle sera versée sur le salaire du mois suivant la réception de l'attestation de réussite.

Dans le cadre du recyclage qui doit avoir lieu tous les trois ans, le salarié bénéficiera d'une prime de **200 € bruts**.

JNF  
DB XB AN  
N

Il est précisé que ces primes seront versées aux seuls collaborateurs poursuivant cette formation à titre obligatoire et dès lors ce diplôme est exigé sur leur site d'affectation.

### **1.2.8 - Chantiers sociaux**

La Direction engagera des négociations avec les partenaires sociaux sur le droit à la déconnexion ainsi que sur la mise en place du télétravail sous réserve de la conclusion préalable d'un accord collectif au niveau de la société KEOLIS SA.

### **1.2.9 - Négociations portant sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes**

Conformément à la loi 2006-340 du 23 mars 2006, la Direction et les Partenaires sociaux de l'UES EFFIA STATIONNEMENT ont examiné la situation des rémunérations moyennes brutes au 31 décembre 2016. Les écarts H/F pour l'ensemble des catégories sont exclusivement dus aux typologies d'emploi de nature très différentes, occupées par les hommes et les femmes, les grilles de classification étant appliquées à l'identique pour les hommes et les femmes.

En conséquence, il n'y a pas lieu de réduire des écarts non constatés à ce jour.

Conformément à la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 et pour faire suite à leur précédent accord en la matière, la Direction et les Partenaires sociaux ont conclu un accord portant sur l'égalité professionnelle en date du 8 novembre 2016.

## **Article 2 – Dispositions finales**

### **> 2-1 Durée et effet du procès-verbal**

Le présent procès-verbal est arrêté pour une durée déterminée d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 sauf dispositions expresse précisée.

Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sauf dispositions particulières où une date précise a été mentionnée.

### **> 2-2 Dépôt et Publicité**

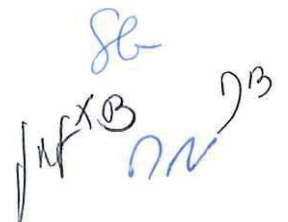
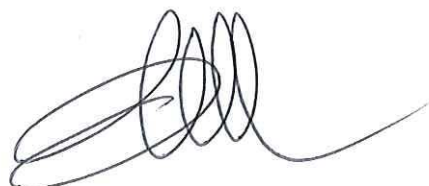
Conformément aux articles L.2231-6 et D.2231-2 et suivants du Code du travail, un exemplaire du présent procès-verbal sera déposé auprès de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de Paris, ainsi qu'au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris. Une version sur support électronique sera également communiquée à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de Paris.

En outre, un exemplaire sera établi pour chaque partie.

Le présent procès-verbal sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

Fait à Paris, le 28 mars 2018, en 9 exemplaires.

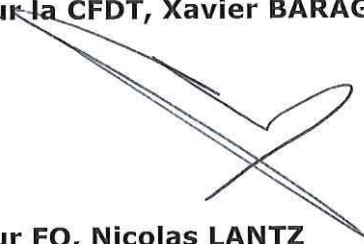
**Pour l'UES EFFIA STATIONNEMENT, Fabrice LEPOUTRE, agissant en qualité de Directeur Général**



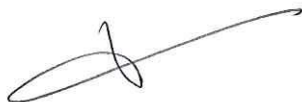
Pour la CFDT, Sylvie GARRIDO



Pour la CFDT, Xavier BARAGLIOLI



Pour la CFE-CGC, Didier BLONDEL-PAROLA



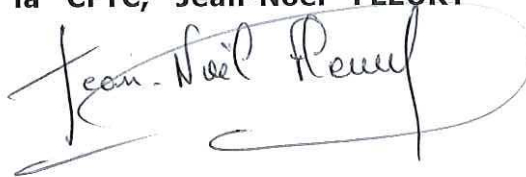
Pour FO, Nicolas LANTZ



Pour la CGT, Norbert MOKOKO



Pour la CFTC, Jean-Noël FLEURY



**NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2018**  
**AU SEIN DE L'UES EFFIA STATIONNEMENT**  
**Annexe 1 : Entités concernées**

Au jour du présent PV de désaccord, l'UES Effia Stationnement comporte les entités suivantes :

- La société EFFIA STATIONNEMENT, dont le siège social est situé 20 rue Le Peletier – 75320 PARIS Cedex 9 immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro B 435 272 596 ;
- La société EFFIA STATIONNEMENT Grenoble, dont le siège social est situé 2 avenue Doyen Louis Weil - 38000 GRENOBLE immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 522 588 961 ;
- La société EFFIA STATIONNEMENT Lyon, dont le siège social est situé 50 cours de la république 69100 VILLEURBANNE- immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 529 526 113 ;
- La société EFFIA STATIONNEMENT Lille, dont le siège social est situé parking de la gare Lille Flandres rue de Tournai – 59000 LILLE immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 531 648 269 ;
- La société EFFIA STATIONNEMENT Saint Etienne dont le siège social est situé 20, boulevard Poniatowski 75012 PARIS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 789 992 856 ;
- La société EFFIA STATIONNEMENT Cassis, dont le siège social est parking des Mimosas Avenue Augustin Isnard – 13260 CASSIS.
- La société EFFIA STATIONNEMENT Marseille dont le siège social est situé Parking de la gare 1, Avenue Pierre Séward – 13001 MARSEILLE immatriculée au RCS de Marseille ;
- La Société Enlèvement et Gardiennage Services (E.G.S), dont le siège social est situé 20 rue Le Peletier – 75320 PARIS Cedex 9 immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 808 391 882.
- La Société EFFIA STATIONNEMENT BGD, dont le siège social est situé 20 rue Le Peletier – 75320 PARIS Cedex 9 immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 534 928 346

- La Société EFFIA STATIONNEMENT NICE MOZART, dont le siège social est situé 20 rue le Peletier - 75009 PARIS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 471 295.
- La Société EFFIA STATIONNEMENT CHAMBERY, dont le siège social est situé 20 rue le Peletier - 75009 PARIS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 824 536 429 ;
- La Société SBES, dont le siège social est situé 11 rue de Tauzia - 33 800 BORDEAUX immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 808 585 855.

Handwritten initials and numbers in blue ink: "VHF", "SB", and "103".

Handwritten initials and numbers in blue ink: "23", "NA", "9", and "NL".





## **ANNEXE 2: Rapport Commissaire aux comptes et Rapport comptable**



## CABINET P. CASTAGNET

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
INSCRITE AU TABLEAU  
DE L'ORDRE A PARIS

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DE PARIS

### **ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE SERVICES (E.G.S)**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 310 600 euros

Siège social : 20, rue le Peletier – 75009 PARIS

RCS PARIS : 808 391 882

### **ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE D'AIX-EN-PROVENCE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Au Gérant,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document joint à la présente attestation, relative au compte de résultat analytique de la Fourrière Automobile située 840 avenue du Club hippique – 13090 AIX-EN-PROVENCE, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et établie dans le cadre des obligations du délégataire prévues au contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé le 20 décembre 2012 et ses avenants, dont avenant 3 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2018.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Monsieur Fabrice LEPOUTRE, Gérant.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité et les données internes à l'entité en lien avec la gestion.

Il ne nous appartient pas, en revanche, de remettre en cause les hypothèses retenues par la Direction et en particulier de donner une interprétation au contrat de DSP.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité, a été effectuée selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables.

Nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection :

- ✓ A effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et à vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- ✓ A vérifier la concordance de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité, telles que la comptabilité analytique ou les états de gestion ;
- ✓ Et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs et informations produites.

#### CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint et leur concordance avec les données comptables et de gestion de l'entité.

Fait à PARIS, le 11 Juin 2019

Cabinet P. CASTAGNET  
Catherine DESHAYES  
*Expert-comptable*





### Attestation

Je soussigné, Fabrice LEPOUTRE, agissant en qualité de Directeur Général de la société Enlèvement Gardiennage et Services atteste que le compte de résultat de l'année 2018 de la fourrière automobile d'Aix-en-Provence a été établi dans le cadre de la convention de délégation de service public et s'adresse à la mairie d'Aix-en-Provence.

Le résultat net affiche une perte de -53 421 €.

Fait à Paris le 03 juin 2019

Fabrice Lepoutre

**Rapport Comptable**

*Documents à fournir selon article R 1411-7 du code général des collectivités territoriales ajouté par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005.*

- a/ Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente...**

*cf. Document 1 et Document 2*

- b/ Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée**

*cf. Document 3*

- c/ Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat**

*Pas de patrimoine immobilier dans ce contrat de DSP*

- d/ Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations...**

*La liste des biens nécessaires à l'exploitation figure dans le document 4.*

- e/ Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation**

*Le contrat n'impose pas de programme d'investissements. La présentation des calculs de charges économiques liés aux investissements (dotations aux amortissements) figure dans le document 4.*

- f/ Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles**

*Aucune obligation d'autres dépenses de renouvellement au contrat.*

- g/ Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué**

- h/ Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public**

*Aucun engagement*

**Rapport Comptable**
**Document 1 - Compte de Résultat**

Article 26.1 du contrat de DSP

En €	2017	2018	2018/2017
Chiffre d'affaires (en €)"déplacement véhicule"			
Chiffre d'affaires (en €)"opération préalable"	3 542	4 957	1 415
Chiffre d'affaires (en €) "enlèvement"	552 062	560 467	8 404
Chiffre d'affaires (en €)"garde journalière"	69 967	69 293	-675
Chiffre d'affaires (en €)"saisie judiciaire & vol"	3 481	3 067	-414
Chiffre d'affaires (en €)"vente ferraille"	72 855	65 400	-7 455
Chiffre d'affaires (en €)"autres" (à détailler)	35 287	39 133	3 846
Chiffre d'affaires expertises	14 132	17 439	3 307
Chiffre d'affaires TP	29 246	-1 261	-30 508
Chiffre d'affaires Ventes aux domaines	814	1 867	1 053
Chiffres d'affaires ville	56 535	45 254	-11 281
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>837 923</b>	<b>805 615</b>	<b>-32 308</b>
Fluides (carburant & eau)	12 299	19 085	6 787
Electricité	5 600	6 933	1 333
Fournitures & consommables d exploitation	9 222	6 280	-2 942
Nettoyage	3 747	3 941	194
Telephone & affranchissement	15 691	7 053	-8 639
Location des véhicules	2 330	328	-2 002
Locations terrains & locaux	4 243	3 929	-314
Sous traitance	24 155	14 354	-9 800
Entretien et réparations des véhicules	31 885	26 993	-4 892
Entretien terrain & locaux (dont maintenance SC)	3 746	5 292	1 546
Surveillance	78 600	58 633	-19 967
Charges de personnels	462 559	532 250	69 690
Etudes & honoraires	17 208	19 440	2 232
Assurances	15 703	13 341	-2 362
Frais de structure	75 413	72 353	-3 060
Redevances versées à la Ville	1 570	11 123	9 553
Amortissements des investissements	44 010	23 159	-20 851
Dotation aux provisions	3 236	7 272	4 036
Impôts & taxes	10 966	19 346	8 380
Autres charges (informatique, déplacements)	9 622	7 930	-1 692
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>831 805</b>	<b>859 036</b>	<b>27 231</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 118</b>	<b>-53 421</b>	<b>-59 539</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 614		-3 614
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>9 731</b>	<b>-53 421</b>	<b>-63 153</b>

charges d'exploitation hors amortissement 784 559 828 605

	2017	2018	2017
EBITDA	47 546	-22 990	-22 990
EBIT	299	-53 421	-53 421
RESULTAT OP	3 913	-53 421	-53 421

**Rapport Comptable****Document 2 - Commentaires sur les évolutions du compte de résultat*****CHIFFRE D'AFFAIRES NET***

La dégradation du chiffre d'affaires 2018 s'explique par :

- la diminution du nombre de véhicules enlevés
- la baisse du CA gardiennage (en liaison avec le nombre de véhicules enlevés)
- la baisse des enlèvements su terrain privé

Détail du CA : document 5.

***COMPENSATION D'ACTIVITE***

Le montant de la compensation d'activité est égal à 40 000 €. Elle se décompose comme suit :

- le nombre de réquisition réelle 2018 est de 7 250 véhicules contre 7 650, soit un manque de 400 véhicules
- 400 véhicules à 100 € = 40 000€

A noter qu'un écart de 8 véhicules non réquisitionnés supplémentaires, soit 7242 réquisitions réelles mentionnées dans le rapport technique, n'intègre pas le calcul de base de cette compensation.

***CHARGES DE PERSONNEL***

Les charges du personnel sont en hausse (69 690,47).

***SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE***

L'activité fourrière a nécessité moins de sous-traitance et de gardiennage que l'année précédente. De même que la mis en place du CPAD a permis de faire des économies sur ce poste.

***ENTRETIEN ET REPARATIONS DES VEHICULES***

Les entretiens et réparations de véhicules sont en baisse en cette année 2018.

***AMORTISSEMENTS DES INVESTISSEMENTS***

Le montant des amortissements baisse.

***REDEVANCES VERSEES A LA VILLE***

Le montant de redevance pour l'année 2018 s'élève à 11 123 € selon les nouvelles conditions financières.

Détail du calcul : document 6.

**Rapport Comptable****Document 3 - Méthode d'établissement du compte d'exploitation**

Le compte d'exploitation reprend les éléments issus de la comptabilité analytique extraits du logiciel de comptabilité IRIS Finances utilisé au sein du groupe EFFIA.

La période d'exploitation étant, comme l'exercice comptable, basée sur l'année civile, les chiffres présentés dans le compte d'exploitation sont réputés être ceux de la clôture comptable.

Les frais de structure sont un montant calculé selon le compte d'exploitation prévisionnel. Ces frais correspondent aux temps passés par les services généraux d'Effia Stationnement et d'EGS sur un contrat de fourrière.

Le montant de l'impôt sur les sociétés, dans le cas d'un résultat avant impôt positif, est le seul élément calculé pour les besoins du compte d'exploitation, cet élément n'étant pas mesuré au niveau de chaque site dans la comptabilité analytique mais seulement au niveau global société. Dans le cas présent, cet élément ne figure pas dans le compte de résultat.



**Rapport Comptable**
**Document 4 - Tableau des Investissements et Amortissements**

Compte	Famille	Date Acq.	Libellé 1	Montant d'acquisition	Durée amort. comptable	Date déb. amt cpt	Mode amort. comptable	Cumul antérieur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	VNC Fin de Contrat	
2150000	véhicule	01/03/06	RENAULT TRUCKS MIDLUM 180.12/B	36 400,00	5	5	Linéaire	36 400,00									
21821000	véhicule	14/04/06	EQUIPMEN AMENAGT MIDLUM 180.12/B	45 874,56	5	5	Linéaire	45 874,56									
<b>2007</b>																	
21832000	info	01/01/07	SEMEPA IMP HP 845C	10,52	1	1	Linéaire	10,52									
21550000	Autres Mat	01/03/07	SEMEPA 3 CHARLOTIS ELEVEATEURS KALMAR	8 000,00	3	3	Linéaire	8 000,00									
21550000	Autres Mat	01/03/07	SEMEPA APP PHOTO	17,06	1	1	Linéaire	17,06									
21550000	Autres Mat	01/03/07	SEMEPA TERMINAL CB	51,60	1	1	Linéaire	51,60									
21550000	Autres Mat	01/03/07	SEMEPA 2KONTAINERS VIDEO SVT VIGIPAK	252,65	1	1	Linéaire	252,65									
21831000	Bureau	01/03/07	SEMEPA COPIEUR MINOLTA FAX	53,38	1	1	Linéaire	53,38									
21831000	Bureau	01/03/07	SEMEPA COPIEUR MINOLTA D1152	117,82	1	1	Linéaire	117,82									
21832000	info	01/03/07	SEMEPA DELL OPTIPLX 170L	33,61	1	1	Linéaire	33,61									
21832000	info	01/03/07	SEMEPA ONDULEUR	34,56	1	1	Linéaire	34,56									
21832000	info	01/03/07	SEMEPA OPTIPLX DELL P4	40,72	1	1	Linéaire	40,72									
21832000	info	01/03/07	SEMEPA ZHP LASER	69,18	1	1	Linéaire	69,18									
21832000	info	01/03/07	SEMEPA HP 100	89,04	1	1	Linéaire	89,04									
21832000	info	01/03/07	SEMEPA COMPAQ DESKPRO 2000	136,25	1	1	Linéaire	136,25									
21832000	info	01/03/07	SEMEPA XCELEROM 700	139,97	1	1	Linéaire	139,97									
21832000	info	01/03/07	AB INFORMATIQUE MAT FOUR AIX	6 530,11	5	5	Linéaire	6 530,11									
21831000	Mobilier	01/03/07	SEMEPA BUREAUX	34,78	1	1	Linéaire	34,78									
21831000	Mobilier	01/03/07	SEMEPA BUREAUX	34,78	1	1	Linéaire	34,78									
21550000	Autres Mat	05/07/07	SEMEPA CHARLOTIS GOIA	12 000,00	1	1	Linéaire	12 000,00									
21550000	Autres Mat	25/07/07	AVANTAGES Mat de Vidéo	510,00	7	7	Linéaire	2 410,00	344,29	193,34					537,63		
<b>2008</b>																	
21550000	Autres Mat	19/05/08	PROLUX PORTE MOTO	561,00	5	5	Linéaire	561,00									
21832000	info	27/06/08	ABI.INFO SERVEUR 2003 PACK 5 USERS	1 375,00	5	5	Linéaire	1 375,00									
20510000	logici	30/06/08	LOGOL Module gestion fourr. Polices M	2 000,00	1	1	Linéaire	2 000,00									
21831000	Mobilier	30/07/08	MEDIA MOBILIE FOURR AIX	1 224,00	10	10	Linéaire	1 224,00	122,40	122,40	122,40	122,40	122,40	70,42	682,42	0,00	
<b>2009</b>																	
21700000	véhicule	01/01/09	SEGS MASSCOTT M85676540040352	8 326,86	3	3	Linéaire	8 326,86									
21700000	véhicule	29/07/09	ABI 2 FC 05000 Imp. Hp canon	1 996,82	5	5	Linéaire	1 996,82	399,36	63,48					462,84		
21550000	Autres Mat	03/03/09	REMOQUE DU MIDI Remorque Porte Oua	1 138,80	5	5	Linéaire	1 138,80	227,76	227,76					265,52		
21700000	véhicule	01/08/09	RENAULT MIDLUM V644AGI00001223	46 550,00	5	5	Linéaire	46 550,00							5 407,45		
21700000	véhicule	01/08/09	RENAULT MIDLUM V644AGI00001223	46 550,00	5	5	Linéaire	46 550,00							5 407,45		
21700000	véhicule	01/08/09	RENAULT MIDLUM V644AGI00001223	46 550,00	5	5	Linéaire	46 550,00							5 407,45		
21550000	Autres Mat	04/08/09	ALTDIS CHARLOTMANITOU MS135T54725	27 750,00	5	5	Linéaire	27 750,00							3 289,18		
<b>2011</b>																	
21832000	info	27/02/11	ABI INFORMATIQUE OPTIPLX 780DT	865,00	5	5	Linéaire	865,00	173,00		173,00	24,17			543,17		
<b>2012</b>																	
21831000	Bureau	27/02/12	RICOH COPIEUR AFICIO MP201SP	837,00	5	5	Linéaire	837,00	167,40		167,40	167,40	26,14		695,74		
21550000	Autres Mat	17/12/12	PROLUX FEUX DE REMORQUE	4 754,86	5	5	Linéaire	4 754,86	950,97		950,97	950,97	850,98		4 754,86		
21700000	véhicule	24/05/12	JIGE ACHAT VMC8VND04051915	82 436,00	5	5	Linéaire	82 436,00	16 487,60		16 487,60	16 487,60	6 820,90		56 280,70		
<b>2013</b>																	
21700000	véhicule	03/05/13	MODERN TELECOM CAMERA VEHICULE	539,00	20	20	Linéaire	502,97	71,77	107,80	107,80	107,80	107,80	36,03	539,00	0,00	
22000045	Electricité	21/05/13	ECONOCOM 3 OPTIPLX 3010 DT	9 478,00	20	20	Linéaire	2 278,40	292,13	473,90	473,90	473,90	473,90	27,20	2 666,63	6 816,37	
21832000	info	09/07/13	ECONOCOM LATITUDE E5430	1 199,45	5	5	Linéaire	1 199,45	239,89	239,89	239,89	239,89	124,22	1 199,45	0,00		
21700000	véhicule	30/09/13	SERVICE VUL REMORO VNASPTF24D315454	27 307,50	5	5	Linéaire	23 337,56	1 391,56	5 461,50	5 461,50	5 461,50	4 089,94	27 307,50	0,00		
21700000	véhicule	29/11/13	SERVICE VUL REMORO VNASPTF24D315454	27 307,50	5	5	Linéaire	23 337,56	1 391,56	5 461,50	5 461,50	5 461,50	4 089,94	27 307,50	0,00		
21700000	véhicule	29/11/13	SERVICE VUL REMORO VNASPTF24D315454	27 307,50	5	5	Linéaire	23 337,56	1 391,56	5 461,50	5 461,50	5 461,50	4 089,94	27 307,50	0,00		
22000045	Local	18/09/13	METAL 2000 TOITURE LOCAUX MODULAIRE	5 160,00	10	10	Linéaire	2 274,00	493,78	5 160,00	5 160,00	5 160,00	4 967,72	27 307,50	0,00		
<b>2014</b>																	
2150000	Autres Mat	20/12/13	ONTICAR GRS ORNIROX 7	3 626,00	5	5	Linéaire	2 900,80	725,20	725,20	725,20	725,20	725,20	3 626,00	0,00		
21832000	info	20/12/13	ECONOCOM 3 OPTIPLX 3010 DT	2 598,00	5	5	Linéaire	2 278,40	519,60	519,60	519,60	519,60	519,60	2 598,00	0,00		
21550000	Autres Mat	31/12/13	PROMAT TOURELLE	9 948,00	5	5	Linéaire	7 958,40	1 989,60	1 989,60	1 989,60	1 989,60	1 989,60	9 948,00	0,00		
22000045	Serrur/Mentul	31/01/14	METAL 2000 FOURNITURE+POSE PORTE	3 036,00	20	20	Linéaire	2 749,50	286,50	286,50	286,50	286,50	286,50	3 036,00	0,00		
22000045	Serrur/Mentul	31/01/14	METAL 2000 TS TOITURE LOCAUX MODULA	4 070,00	20	20	Linéaire	3 682,00	388,00	388,00	388,00	388,00	388,00	4 070,00	0,00		
21550000	Autres Mat	29/02/14	METAL 2000 ALUMIUM PROTECTION	6 500,00	20	20	Linéaire	5 905,00	595,00	595,00	595,00	595,00	595,00	6 500,00	0,00		
22000045	VRD	22/04/14	TJM FONDAION PR ALUMIUM VOITURES VO	2 150,00	30	30	Linéaire	1 220,75	929,25	929,25	929,25	929,25	929,25	2 150,00	0,00		
21550000	logici	16/05/14	MODERN TELECOM MATERIEL VIDEO	8 128,90	7	7	Linéaire	264,88	49,87	71,67	71,67	71,67	71,67	336,55	7 792,35		
20510000	logici	19/06/14	LOGOL CREATE SITE INTERNET	1 325,00	1	1	Linéaire	1 325,00	694,11	520,89	694,11	1 151,27	1 151,27	5 376,84	3 752,06		
21700000	véhicule	25/11/14	RENAULT REMSIE EN ETAT BOITE	6 849,37	5	5	Linéaire	4 248,41	1 389,85	1 389,85	1 389,85	1 389,85	1 389,85	6 849,37	0,00		
<b>2015</b>																	
20510000	logici	11/06/15	LOGOL SITE WEB	2 600,00	1	1	Linéaire	2 600,00	1 453,15	1 453,15	1 453,15	1 453,15	1 453,15	2 600,00	0,00		
21550000	Autres Mat	24/06/15	PROMAT CONTAINER OCCASION	1 900,00	3	3	Linéaire	331,42	633,33	633,33	633,33	633,33	301,52	1 900,00	0,00		
20510000	logici	20/07/15	LOGOL INTEGRATE FACTURE	1 500,00	1	1	Linéaire	1 500,00	828,08	828,08	828,08	828,08	828,08	1 500,00	0,00		
21550000	video	07/09/15	VIP ALARME INTERPHONE	15 233,80	7	7	Linéaire	5 044,15	621,53	2 176,26	2 176,26	2 176,26	2 176,26	7 229,41	8 013,39		
<b>2016</b>																	
21550000	video	17/09/15	AXELIS AUTOCOM PR TRANSFERT CRAD	2 282,01	7	7	Linéaire	645,78	373,14	373,14	373,14	373,14	373,14	969,42	1 282,59		
21832000	info	24/11/16	EFFIA RENOUVELLEMENT ORDINATEURS	931,30	2	2	Linéaire	705,65	19,39	186,26	186,26	186,26	186,26	381,91	539,39		
21832000	info	24/11/16	EFFIA PRAS PROXIMA	58,64	2	2	Linéaire	46,91	9,04	86,80	86,80	86,80	86,80	251,36	324,56		
21550000	Autres Mat	07/04/16	VIP ENREGISTREUR SANSUNG	2 466,00	5	5	Linéaire	365,60	147,60	219,00	219,00	219,00	219,00	585,60	3 294,40		
21550000	Autres Mat	07/04/16	VIP ENREGISTREUR SANSUNG	2 466,00	5	5	Linéaire	365,60	147,60	219,00	219,00	219,00	219,00	585,60	3 294,40		
<b>TOTAL</b>																	
									476 225,67	5 243,87	60 035,18	49 794,27	51 611,28	40 256,14	29 508,17	712 674,58	40 793,25
									1 457,51	5 440,28	8 836,83	12 460,53	15 573,09	- 6 349,74	- 37 419,00	- 37 419,00	
									476 225,67	6 701,38	65 475,46	58 631,10	64 071,81	55 829,23	23 158,93	750 093,58	3 374,25

AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE (dit de cédulité) pour amortir sur la durée du contrat

**TOTAL AMORTISSEMENT**



Document 5 - Répartition du chiffre d'affaires  
comptable par nature de produit

Compte	TOTAL
Enlèvements	560 467
Opération préalable	4 957
<b>S/T Enlèvements</b>	<b>565 423</b>
Gardiennage	69 293
Expertises	17 439
Facturation ville	45 254
Ferrailles	65 400
Judiciaires	3 067
Domaines	1 867
Facturation TP	-1 261
<b>TOTAL</b>	<b>766 481</b>
Variation de Stock	-574
Compensation d'activité	40 000
Déplacement véhicule	
Remboursements et Impayés	-293
<b>TOTAL CA</b>	<b>805 615</b>



# FOURRIERE D'AIX EN PROVENCE

## Rapport annuel 2018

### Rapport Comptable

#### Document 6 - Calcul de la redevance

Fourrière d'Aix en Provence

#### Calcul de la redevance avenantée.

Article 4 de l'avenant

A compter du 1er décembre 2015 - suite à l'avenant 1

Nb mois d'exploitation de l'année	12
Chiffre d'affaires	805 615 €
Redevance avenantée	11 123 €

#### Indexation des seuils

$$P = Po (0.125 + 0.4375 ISMn/ISM0 + 0.4375 IPCn/IPC0)$$

ISM = code INSEE 0646908 remplacé par INSEE 1567432

Salaires - salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés - Commerce et réparation automobile

IPC = code INSEE 0637903 remplacé par INSEE 1763660

Indice des prix à la consommation - Ensemble des ménages - France

- par fonction de consommation - Entretien et réparation de véhicules personnels

n = dernière valeur publiée à la date de révision (anniversaire de la notification)

o = dernière valeur publiée à la date de prise d'effet du contrat (23/02/07)

Indice	Vo	Vn
ISM	109,40	116,10
IPC	167,64	185,20

Taux d'indexation	1,07262856
-------------------	------------

Bases de calcul indexé	Base 1	Base 2	Taux
Tranche 1	750 000	850 000	20,0%
Tranche 2	850 001		27,0%

11 123	11 123	0,0138068
0	0	
11 123	11 123	